



## VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques  
NLD/EK  
Mail : [stm@ploemeur.net](mailto:stm@ploemeur.net)

REPUBLIQUE FRANCAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

#### ARRETE TEMPORAIRE 2023 DST 119

#### **OBJET : AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE LE 15 JUILLET 2023 D'UN ETABLISSEMENT DE PLEIN AIR RECEVANT DU PUBLIC TERRAIN D'HONNEUR MUNICIPAL, AVENUE DU STADE**

**LE MAIRE,**

**Vu** l'article L 131 du Code des Communes ;

**Vu** les articles R 121 à 123 et notamment l'article R 123-46 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

**Vu** le décret n°73-1007 du 31 octobre 1973 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public (ERP) et notamment les articles 24 et 47 ;

**Vu** l'arrêté du 23 mars 1965 modifié par l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation du règlement de sécurité ;

**Vu** l'Article PA 2 de l'arrêté du 6 janvier 1983 relatif à la réglementation ERP ;

**Vu** l'arrêté du permis de construire d'extension et d'aménagement (ou de l'autorisation de travaux d'aménagement) n° 83Y3151 délivré le 19/01/1984 ;

**Vu** l'avis favorable émis le 07/11/1995 pour les tribunes et l'avis favorable de la visite d'ouverture des vestiaires sous les tribunes émis le 21/11/1995 par la commission d'arrondissement de Lorient pour la sécurité contre les risques de panique dans les établissements recevant du public ;

**Considérant** que ledit établissement peut faire l'objet d'une autorisation d'ouverture au public ;

**Considérant** que dans le cadre de la rencontre de football FCL / US Concarneau du 15 juillet 2023, il est indispensable de réglementer l'utilisation de cette installation sportive par mesure de sécurité pour les utilisateurs et les spectateurs, et par mesure de tranquillité publique,

#### Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

#### Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex



## VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

### ARRETE

**Article 1 :** à l'occasion de la rencontre de football FCL / US Concarneau du samedi 15 juillet 2023, le terrain d'honneur de la commune de Ploemeur est autorisé à recevoir du public dans les conditions citées dans l'article 2 du présent arrêté.

**Article 2 :** Cette installation qui est de type P.A. 3ème catégorie décomposée comme suit :

- 500 personnes dans les tribunes,
- 80 dans les vestiaires et sur l'aire de jeu,

voit, à titre exceptionnel, sa capacité d'accueil augmentée de 520 personnes qui seront positionnées le long des mains courantes.

**Article 3 :** cette augmentation de capacité est calculée sur une base de linéaire de main courante de 360 mètres, portant le nombre de spectateurs supplémentaires à 520 personnes soit 1,44 personnes par mètre linéaire, en application de l'article PA 2 de l'arrêté du 6 janvier 1983.

**Article 4 :** La défense contre l'incendie de ladite installation sera assurée, en premier appel, par le Service d'Incendie et de Secours du Morbihan (SDIS 56).

**Article 5 :** ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Préfet du Département Morbihan,
- M. le Commissaire de police de Lorient,
- La Ligue de Bretagne de Football du Morbihan,
- Le District de football du Morbihan.

A PLOEMEUR, le

07 JUIL. 2023

Claude ORVOINE

Adjoint au maire  
aux espaces publics et  
aux mobilités



### Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

### Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex